

Dossier demande de subvention 2026 - Associations



Date limite des dépôts de dossier : 6 février 2026

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné à toutes les associations pouvant prétendre à l'obtention d'une subvention de la part de la mairie de Parmain.

Il concerne exclusivement les demandes liées au fonctionnement de l'association.

• Comment nous retourner ce dossier?

Une fois le dossier rempli, vous devez le transmettre à la mairie :

- sous enveloppe à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres
- par voie postale : Mairie de Parmain Place Georges Clemenceau 95620 PARMAIN
- par mail : service-financier@ville-parmain.fr

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser au service des finances : 01 34 08 95 72

Contact

Service financier 01 34 08 95 72 service-financier@ville-parmain.fr

Documents

<u>Formulaire de demande de subvention 2026 - cerfa_12156-06.pdf</u> Notice explicative - demande de subvention